



Premières démarches pour l'emploi d'un assistant maternel

L'agrément

Les obligations de chacun

Les aides de la CAF

La recherche de l'assistant(e) maternel(le)

La rémunération, le contrat de travail

La déclaration initiale et mensuelle

Le déroulement de l'accueil

Une réunion mensuelle
de **18h30 à 20h30**, par secteur,
pour les parents ou futurs parents

2019

Mardi 14 mai

■ Breuillet

Contact : 01 64 56 68 09

Mardi 18 juin

■ Égly

Contact : 01 69 72 15 22

Mardi 2 juillet

■ Arpajon

Contact : 01 64 90 89 77

Mardi 10 septembre

■ Cheptainville

Contact : 01 64 95 44 37

Mardi 15 octobre

■ Saint-Germain-lès-Arpajon

Contact : 01 64 55 10 15

Mardi 10 décembre

■ Breuillet

Contact : 01 64 56 68 09

Contactez le RAM organisateur :
le lieu exact de la réunion vous
sera communiqué sur inscription

